

Informations de base	
2025/2768(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Mise en œuvre des obligations internationales de l'Union, telles que visées à l'article 15, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1380/2013, conformément à l'accord de commerce et de coopération UE/Euratom /Royaume-Uni, en ce qui concerne l'aiguillat commun Complétant 2011/0195(COD) Subject 3.15 Politique de la pêche	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2768(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0195(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/10/03097